

# SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE

LETTRE D'INFORMATION - N°66 - Mai 2019

LA SAUVEGARDE DE LA LOIRE ANGEVINE - 14 RUE LIONNAISE - 49100 ANGERS

Association agréée, au titre de la protection de l'environnement, par arrêté préfectoral du 20 mars 2018

Abonnement 7,6 Euros

## Editorial

La Sauvegarde de la Loire Angevine est née de la volonté de préserver l'environnement ligérien dans toute sa richesse et sa spécificité au même titre que d'autres acteurs en amont de la Loire. Ces actions sont le fait de militants d'avant-garde au moment où les questionnements sur l'avenir de notre planète n'en étaient encore qu'à leurs balbutiements.

Trente ans après, l'heure est à l'alerte généralisée sur notre bien commun, qui continue pourtant à être dégradé. Les dernières études d'une multitude de scientifiques sont sans appel. Citons en exemple un rapport de 1600 pages tout récent : Sur les 8 millions d'espèces estimées sur la planète, un demi-million à un million d'espèces devrait être menacé d'extinction, dont beaucoup dans les prochaines décennies. La fonte accélérée des glaciers et des banquises, en particulier du Groenland et de l'Antarctique, fait craindre l'élévation du niveau des océans. Ce sont des enjeux fondamentaux qui devraient être l'objet d'un accord mondial unanime. Nous en sommes pourtant encore loin.

Aux militants d'hier s'agrègent de nouvelles voix telles Greta Thunberg, jeune fille suédoise de 16 ans, mais néanmoins très clairvoyante sur la situation actuelle. Jeune fille également si déterminée qu'elle n'hésite pas à monter à la tribune des Nations Unies pour se faire entendre.

Dans ces combats, il y a trente ans comme aujourd'hui, le lien entre les générations est essentiel : l'expérience des combats passés, des solutions envisagées, des compromis parfois à adopter, de la persévérance des luttes, doit se transmettre entre ces générations. Notre mission à tous doit être motivée par la transmission du savoir et l'accompagnement des jeunes générations dans le dialogue. Rassembler nos forces se doit d'être la base de notre combat pour que demain nos politiques prennent enfin conscience de l'urgence du changement à venir.

Estelle Lemoine-Maulny

## Au fil de la Loire

### Distinction de Roberto Eppe

Euro Natur, est une fondation internationale indépendante, basée en Allemagne, qui est dédiée à la conservation et à l'utilisation durable de la nature en Europe. Elle récompense chaque année une personnalité pour son engagement exemplaire en faveur du patrimoine naturel européen. Le 10 octobre 2018 Roberto Eppe, Président et Fondateur de European Rivers Network (ERN), association issue de SOS Loire Vivante, a reçu le prix EuroNatur 2018 pour son dévouement personnel exceptionnel à la protection des fleuves d'Europe. Le Danube, l'Elbe, la Loire, l'Èbre et le Rhin ne sont que quelques-unes des rivières pour lesquelles Roberto Eppe, a mené de nombreuses campagnes pour les préserver dans leur état naturel. Roberto Eppe a eu un rôle majeur en faveur d'une "Loire Vivante", particulièrement en Haute-Loire, en animant, entre autres, la lutte de "SOS Loire Vivante" contre le projet de barrage à Serre-de-la-Fare. Il n'est pas de pages de l'aventure du "Comité Loire Vivante" où le nom de Roberto Eppe n'apparaît tout comme celui de Christine Jean, coordinatrice, lauréate en 1992 du Prix Goldman pour l'Environnement. Ces distinctions internationales honorent ceux qui les reçoivent et les modestes militants associatifs en faveur de la "Loire Vivante" peuvent en être fiers.

### Faibles débits de la Loire, cet hiver

Il serait plus exact de parler de très faibles débits tant ils se situent très largement en dessous des moyennes. En se référant à l'excellent travail de suivis de l'hydrologie mensuelle de la Loire à Montjean, réalisé par le GIP – Loire Estuaire (\*), on constate que, dès les mois de novembre et décembre 2018, les débits moyens mensuels font partie respectivement des 16 et 25 % des débits les plus faibles depuis 1900. (débit moyen 297 m<sup>3</sup>/s en novembre et 670 m<sup>3</sup>/s en décembre). La situation perdure en ce début 2019 et les débits moyens sont de 478 m<sup>3</sup>/s pour janvier, 1020 m<sup>3</sup>/s pour février, 700 m<sup>3</sup>/s pour mars et 379 m<sup>3</sup>/s pour avril. Ces valeurs sont à apprécier en comparaison des débits moyens de la Loire,

pour chacun de ces mois depuis 1900, qui sont respectivement 1500 m<sup>3</sup>/s, 1600 m<sup>3</sup>/s, 1400 m<sup>3</sup>/s et 1100 m<sup>3</sup>/s. Certes, rien ne peut exclure une crue de fin de printemps, voire même d'été, qui serait plus au moins brève alors que ces faibles débits s'inscrivent dans la durée. Où sont nos crues d'antan, va-t-on bientôt murmurer.....

(\*) [www.loire-estuaire.org](http://www.loire-estuaire.org)

### Chronologie de la reproduction du Héron cendré

Un suivi des Hérons cendrés se reproduisant dans des saulaies du lac de Maine, a montré que l'installation de cette colonie s'effectuait de plus en plus tôt. Dans la seconde moitié des années 1990 les premières occupations de nids avaient lieu entre à la fin de février et courant mars. Dans les années 2000 des hérons prennent possession d'anciens nids en février et dès la troisième semaine de janvier en 2008. Depuis des installations se sont produites dans les derniers jours de décembre en 2015 et 2018.

Il semble que ces occupations précoces soient influencées par la douceur des températures du mois de décembre. Ainsi les températures moyennes enregistrées pour ce mois à la station météorologique d'Angers-Beaucouzé ont été de 10,2°C en 2015 (+ 4,5°C par rapport à la normale) et de 8,2°C en 2018 (+ 2,5°C).

Il semble bien que tout cela résulte de l'incidence du réchauffement climatique

### Encore le "Loire Princesse"

Décidément, le "Loire Princesse" ne manque pas une occasion de se faire remarquer. Selon une information publiée dans l'édition nantaise de Ouest-France, le samedi 23 février, vers 11h15, le "Loire Princesse" est entré en collision avec le pont Audibert, à Nantes. A moitié engagé sous l'arche du pont, le "Loire Princesse" a dû faire marche arrière et le radar aurait été détérioré. Pas très glorieux, tout cela !

### Silures

Dans une récente publication, la Mission Interservice de l'Eau et de la Na-

## Au fil de la Loire (suite)

ture de Maine-et-Loire publiait le bilan des captures de poissons dans le Domaine Public Fluvial (DPF) en 2017. Pour ce qui est des carnassiers, il est indiqué, pour les pêcheurs amateurs aux engins, la capture de 17 brochets, 32 sandres et 168 silures. Lorsque la presse se fait l'écho de la prise d'énormes silures qui sont remis à l'eau, selon le principe du "no-kill" (attraper et relâcher) il serait peut-être temps de se poser la question de savoir si cette pratique est judicieuse pour la faune aquatique. La prolifération du silure ne peut conduire qu'à la raréfaction des autres poissons, y compris sandres et brochets, car ils ne se contentent certainement pas que des goujons.

### Massacre d'arbres (suite)

Dans la lettre N° 62 d'avril 2017 nous indiquions de graves destructions d'arbres dans la vallée de Rochefort, en toute contradiction avec la réglementation, et que les associations FNE-PdL, Sauvegarde de l'Anjou, LPO et Sauvegarde de la Loire angevine avaient porté plainte auprès du Procureur. Finalement le Procureur a opté pour une médiation pénale et celui-ci vient de nous informer qu'après concertation avec un expert forestier et les services administratifs compétents, 170 arbres ont été replantés (95 chênes pédonculés, 35 peupliers noirs et 40 saules). C'est bien ainsi mais il aurait été préférable que les auteurs de ces faits s'abstiennent de détruire des arbres en dépit de la réglementation et du bon sens. Comment ne pas douter de la célèbre phrase de Descartes : "Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée" ?.....

### Labourage de l'île Ponneau

Dans les lettres d'information N° 57(sept.2014) et N° 58(janv.2015) nous faisons mention du labourage d'une prairie naturelle située en zone NATURA 2000 et son remplacement par un semis de maïs en dépit d'un arrêté préfectoral précisant que de tels travaux en zone NATURA 2000 étaient soumis, en préalable, à une étude d'incidence. Envers et contre tous, l'ex-

ploitant agricole a persisté ce qui a conduit FNE PdL, La Sauvegarde de l'Anjou et la Sauvegarde de la Loire angevine à porter plainte. De son côté l'Administration n'est pas restée inactive avec des astreintes assorties de recouvrements financiers pour lesquels l'exploitant a engagé plusieurs procédures contentieuses. Une brève information des "Nouvelles du bassin de la Loire" (mars 2019) indique que "les exploitants des terres dans l'île Ponneau, viennent d'être condamnés, malgré leur requête, à payer 58800 € par la cour administrative d'appel de Nantes pour ne pas avoir respecté l'injonction qui leur était faite par le préfet en janvier 2014 de remettre les terrains en état au motif que le changement de destination portait préjudice à l'environnement. Faute d'avoir répondu aux objections qui leur avaient été faites, la préfecture avait fait procéder elle-même à la destruction du champ de maïs".

### PPRi Val d'Authion

Le Plan de Prévision des Risques d'inondation du Val d'Authion et de la Loire saumuroise a été approuvé par arrêté préfectoral du 7 mars 2019. Ce nouveau PPRi annule et remplace celui datant du 29 novembre 2000 et sa révision partielle du 22 mai 2006. Il s'agit d'un important document qui vaut servitude d'utilité publique qui s'impose à tous, il est consultable, entre autres, dans les mairies des communes dont le territoire est concerné par ce PPRi. Ce document comporte une note de présentation, un règlement ainsi que les cartes des enjeux, des aléas et des zonages réglementaires. Tout cela est consultable sur :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/revision-du-ppri-val-d-authion-r928.html>

mais l'accès aux cartes est parfois un peu complexe, il ne faut pas se décourager.

Pour en savoir plus, il est possible de consulter l'article " De l'intérêt des Plans de Protection des Risques d'inondation" publié dans la Lettre d'Information N° 54 d'avril 2013.

### PPRi du Val du Louet et confluence de la Maine

Le document initial date du 9 décembre 2002 et fait l'objet d'une révision dont les délais d'approbation ont été prorogés de 18 mois soit jusqu'au 16 mai 2020. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ce dossier.

### Projet de classement au titre des sites du verrou du Val de Loire.

Le verrou du Val de Loire concerne un territoire dont les promontoires de Champtoceaux et Oudon constituent le lieu, selon le géographe Roger Dion, qui marque la limite entre le Val de Loire et la Loire estuarienne. En complément des cinq sites ligériens déjà classés et du sixième (confluence Vienne/Loire) qui ne saurait tarder, deux autres territoires ont été retenus par l'inspection générale des Ponts et Chaussées dont celui du Verrou de Loire en cours d'instruction.

Le projet de classement a été élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat ainsi qu'avec les collectivités territoriales concernées et il en résulte un important rapport de présentation, fort documenté et explicite sur les enjeux paysagers et historiques concernés. Ce document fait l'objet d'une enquête publique du 13 mai au 13 juin 2019 et peut être accessible, ainsi que toutes les autres pièces jointes, à :

[www.maine-et-loire.gouv.fr/patrimoine-r1554.html](http://www.maine-et-loire.gouv.fr/patrimoine-r1554.html)

### Arrêté cadre sécheresse

Ce futur arrêté préfectoral a pour but d'anticiper les méthodes de gestion à mettre en œuvre lors des situations de pénurie ou de sécheresse afin de préserver la ressource en eau. Il résulte d'un travail conséquent de la Direction départementale des territoires, avec une rédaction plus explicite que celle des précédents arrêtés sécheresse. Il a fait l'objet d'une longue concertation avec toutes les parties prenantes, ce qui explique sa publication un peu tardive. Il fait l'objet d'une consultation publique :

[www.maine-et-loire.gouv.fr/consultation-public-preservation-de-la-ressource-a6496.html](http://www.maine-et-loire.gouv.fr/consultation-public-preservation-de-la-ressource-a6496.html)

---

Lettre d'information éditée par La Sauvegarde de la Loire Angevine, 14 rue Lionnaise, 49100 ANGERS  
association loi 1901 affiliée à "La Sauvegarde de l'Anjou" et au "Comité Loire Vivante"  
Conseil d'administration : Présidente : E. Lemoine-Maulny - Vice-Président : J-P. Gislard - Secrétaire : R. Dupas  
Trésorier : G. Cougnaud - Administrateurs : J-C. Beaudoin, G. Deniau, M. Liétout, J. Tharrault, J. Zeimert

---

Directrice de la publication : E. Lemoine-Maulny, présidente de La Sauvegarde de la Loire angevine  
Rédactrice en chef : E. Lemoine-Maulny - Impression : Welcome Service Copy - ANGERS!  
Dépôt légal : Mai 2019 - numéro ISSN : 1760-0162

---

site internet : <http://www.sauvegarde-loire-angevine.org>

courriel : [contact@sauvegarde-loire-angevine.org](mailto:contact@sauvegarde-loire-angevine.org)